

chiffres ne seraient ni complets ni prêts à temps, et ensuite, il nous a paru possible de verser cette année les paiements, non seulement aux cultivateurs qui ont vendu leur plein contingent, mais aussi à ceux qui ont connu des difficultés spéciales et qui pour cette raison n'ont pas pu profiter autant du marché. On aurait tort d'intégrer un élément de ce genre à un régime futur à cause des répercussions possibles sur les jugements et les décisions en matière de commercialisation, mais il a été possible d'y avoir recours cette année. Nous croyons aussi bon, lorsqu'on examine les candidatures à l'obtention de permis, de limiter le nombre d'acres habilitant à recevoir des paiements à 640 par détenteur de permis. Il s'agit là non pas d'un calcul scientifique de l'importance d'une entreprise céréalière, mais d'un chiffre applicable à la grande variété de dimensions des entreprises agricoles de la région des Prairies portant sur l'industrie céréalière plutôt que sur celles qui cultivent essentiellement d'autres produits agricoles.

Nous voulons fonder le montant de paiement sur le nombre d'acres y donnant droit, consacrées aux six céréales principales et à la jachère d'été. Cependant, les terres plantées en fourrage l'année dernière par suite des mesures d'encouragement qui avaient cours alors entreront aussi en ligne de compte. Il serait injuste de déclarer maintenant qu'elles ne donnent pas droit au paiement. Essentiellement, elles y donnent droit autant que les acres ensemencées en céréales et reliées au futur compte de stabilisation. C'est sur cette base que nous espérons, dès que la mesure aura reçu la sanction royale, émettre des chèques à l'ordre de tous les détenteurs de permis obtenus avant le 1^{er} mars. Nous estimons qu'actuellement le paiement pourra atteindre \$1.40 l'acre admissible. Cela représentera pour les cultivateurs des Prairies un important apport d'argent. Je dis cela parce qu'à la suite des difficultés des années passées, les cultivateurs des Prairies continuent à faire face à une grave pénurie d'argent comptant, bien que, cette année-ci, les livraisons de grains aient été bien meilleures que l'an passé et bien que, même en tenant compte des remboursements d'avances, la situation financière des fermiers des Prairies soit, à l'heure actuelle, meilleure qu'auparavant et appelée à s'améliorer encore davantage au cours des trois prochains mois.

● (12.30 p.m.)

Mais, à nos yeux, ce bill a surtout le mérite de prévoir l'avenir. Grâce à ses dispositions, tout cultivateur saura que, quoi qu'il puisse lui arriver au cours d'une année déterminée par suite de la situation du marché, son revenu ne déclinera pas d'une façon alarmante; que, tant qu'il remplira, aux côtés d'autres cultivateurs, les conditions d'une participation moyenne à ce programme de commercialisation, il bénéficiera, en ces années difficiles, d'un versement effectué à partir du fonds, et qui portera son revenu, ainsi que celui d'autres cultivateurs, au niveau du produit brut total de la vente du grain réalisé en moyenne au cours des cinq années précédentes. Bien qu'on l'appelle régime de stabilisation, il importe de comprendre que, de fait, il stabilisera les choses en éliminant les périodes critiques. Il n'éliminera pas les périodes favorables. Les années où les ventes auront été excellentes continueront à rapporter au producteur des profits exceptionnels. Ce sont les périodes creuses qui devront être éliminées.

[L'hon. M. Lang.]

Il a semblé possible, avec ce projet de loi, d'abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en trois ans. Nous proposerons la disparition graduelle de la contribution de 1 p. 100 prévue par cette loi, à compter de l'année-récolte de 1971-1972. On pourra encore toucher les prestations prévues par cette loi au cours de cette année-récolte, ainsi que l'année suivante et au cours des années pendant lesquelles l'assurance-récolte ne pourra être retirée.

Nous espérons depuis quelque temps que les régimes très utiles d'assurance-récolte appuyés par le gouvernement fédéral seront étendus de plus en plus grâce à l'action des gouvernements provinciaux à toutes les régions des Prairies. Nous envisageons cette mesure comme un autre élément important du programme d'ensemble que nous avons élaboré pour améliorer l'état de l'agriculture dans les Prairies.

Je recommande instamment aux députés de faciliter l'adoption de cette mesure et de s'assurer qu'elle ait force de loi, afin que les paiements en espèces en cause soient effectués le plus tôt possible. Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de proposer la 2^e lecture du projet de loi et son renvoi au comité permanent de l'agriculture.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les remarques du ministre au sujet de ce projet de loi. Contrairement à ce que j'ai dit l'autre jour, je crois qu'on peut maintenant avertir M. Thatcher qu'il est temps de déclencher des élections. Je crois comprendre qu'un montant de \$100 millions est offert à ceux qui en veulent bien.

Il ne faut pas se laisser décevoir trop facilement. Néanmoins, le montant d'argent disponible n'est pas aussi élevé que le prétend le gouvernement. Ce projet de loi n'est en réalité qu'un mirage ou le fruit d'une imagination excessive. C'est le fruit des hallucinations du gouvernement qui est capable de s'illusionner. Il prétend vouloir sauver une industrie. Je me le demande. Je me souviens de ce que l'ancien premier ministre M. Pearson avait déclaré un jour. Il avait dit: «Vous savez, lorsque la moitié d'un œuf est pourri, il est difficile de savoir quelle partie jeter. Quelle partie jetez-vous?» C'est précisément ce à quoi ressemble ce projet de loi. C'est un projet de loi caractéristique du gouvernement qui l'a présenté à la Chambre. Cette mesure est à moitié pourrie ou à moitié cuite; on y reconnaît bien la griffe du gouvernement qui l'a déposée à la Chambre.

L'hon. M. Pepin: C'est un argument à moitié cuit.

M. Korchinski: On devrait bien prévenir M. Thatcher, bien que j'ai fait mention d'une subvention éventuelle pour une fabrique de pâte à papier. J'ai plutôt l'impression que le gouvernement essayait de se tirer d'affaire à la suite de la controverse créée par le bill C-176 et diverses autres mesures que l'on nous a soumises.

L'hon. M. Pepin: Seigneur, quel argument!

M. Korchinski: Voilà la situation où nous nous trouvons: le gouvernement essaye de piper toutes les voix des Prairies une à une.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Pepin: Seigneur, que va-t-il donc chercher!